

## CR du conseil municipal N° 29 du 11 avril 2018

Convocation : du Mercredi 4 Avril 2018

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjoints, Sébastien ALAUZET, Nicolas RAYNAL, Christine DURIEZ, Vincent CLASSINE. Nicolas TRICHAUD, Emmanuel BISTES, Lorraine FONVIELLE, Grégory FABRE, Corinne MALBERT, Verena VOARINO, Frédéric DELAFUENTE.

Absent Excusé :

Secrétaire de Séance: Sandra VICENTE

Ouverture de la séance : 20h30

Procurations : Patricia VELLARINO à Verena VOARINO et Vincent CLASSINE à Lorraine FONVIELLE

Approbation du dernier compte rendu N° 28 du 7 Mars 2018

Par courrier en date du 3 Avril Manon ISSERTE, conseillère municipale élue le 27 Septembre 2015, avec la liste "tous unis pour Sénouillac" portée par Pascal TAMALET, a fait part de sa démission.

Motif : déménagement dans un autre département. De ce fait, à compter de cette date, conformément à l'article L 270 du code électoral, M Frédéric DE LA FUENTE suivant immédiat sur la liste "tous unis pour Sénouillac", est installé en qualité de conseiller municipal.

Nous remercions Mme Manon ISSERTE pour le travail accompli et nous souhaitons la bienvenue à M. Frédéric DE LA FUENTE.

### 1. APPROBATION COMPTE GESTION budget Mairie 2017

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le Compte de Gestion de la commune du Trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour	Abstention	Contre
15	0	0

## 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017

Sous la présidence de Mme Sandra VICENTE, Présidente de la Commission Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2017 de la commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	647 589.45€	Dépenses	181 120.37€
Recettes	768 459.31€	Recettes	237 207.56€
Excédent de clôture :	<b>+120 869.86€</b>	Solde de l'année	<b>+ 56 087.19€</b>
Excédent reporté :	0.00€	Solde au 31/12/2016 :	- 128 122.05€
		Solde au 31/12/2017 :	- 72 034.86€
		<b>Restes à réaliser :</b>	
		Dépenses	: 94 391.58€
		Recettes	: 103 010.20€
		Besoin de financement :	63 416.24€

La clôture de l'exercice affiche un excédent de fonctionnement de 120 869.86€ : toutefois ce résultat ne reflète pas la réalité de l'exercice, il manque en dépenses deux factures de cantine et deux factures de gaz soit 10 698.31€. En recettes, il manque un remboursement de 1/12ème de retour d'AC de la part de l'Agglo soit 10 658€. De plus, l'exercice supporte une charge de 2016 (12 205.19 € de frais de remboursement anticipé d'emprunt). Ce qui nous amène, à un résultat proche de 133 034 €.

S'ajoute à cela une part d'investissement voirie qui par le biais des attributions de compensation de l'Agglo se retrouve dans le budget fonctionnement (18 420 €).

En tenant compte de toutes corrections d'analyses, le résultat de fonctionnement 2017 serait proche de 151 000 €.

En investissement, les principales réalisations effectuées en dépenses sont: le cimetière, le décrépage de la poste et de la voirie (sous forme d'AC, à noter qu'il manque 11 528.40€ qui seront mis sur 2018) et le remboursement du capital des emprunts. => Total dépenses **181 120 €**

En recettes l'on retrouve : des fonds de concours dus de 2016 (voirie), une partie de subvention du Plan Adap, le FCTVA (N-2) et la TLE. S'ajoute à cela, le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (151 000€). => Total recettes **237 207 €**

Il en ressort un résultat de l'exercice 2017 en investissement positif de 56 087.19 €, à déduire du déficit antérieur d'investissement cumulé de -128 122€. Si l'on ajoute le résultat de l'exercice d'exploitation de fonctionnement 2017 (120 869€) cela nous amène à un fond de roulement de 48 834 € en progression de 25 121€.

Hors la présence de M. Bernard FERRET, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 du budget communal 2017.

Pour	Abstention	Contre
14	0	0

### 3. AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2017

<u>Report</u>	
Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	128 122.05€
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	0.00€

<u>Soldes d'exécution</u>	
Un solde d'exécution (Excédent-001) de la section d'investissement de :	56 087.19€
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de :	120 869.86€

<u>Restes à réaliser</u>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	94 391.58€
En recettes pour un montant de :	103 010.20€

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	63 416.24€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé :	63 416.24€

<u>Ligne 002</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté :	57 453.62€
Dissolution SSMSP :	1 327.14€
Part ALAE suite dissolution SIRP Cestayrols-Fayssac :	4 018.11€
Soit un total :	62 798.87€

Pour	Abstention	Contre
15	0	0

### 4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Rappel des taux des taxes directes locales 2017 :

Taxe d'Habitation (TH) : 10.80%

Taxe Foncier Bâti (TFB) : 15.06%

Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : 41.37%

Sans augmentation des taux, le gain naturel apporté par la seule augmentation de la base est de 4 726€.

Il est proposé deux options au vote :

- 1) Pas d'augmentation => 0% La somme à inscrire au budget serait dans ce cas de **259 431€** ;
- 2) Ou, comme les propositions des années précédentes, faire une tout légère augmentation:
  - \* +0.5% sur la TH ; (à appliquer sur le taux)
  - \* + 0.3% sur la TF et TFNB ; (à appliquer sur le taux)

Cela permet de maintenir un taux d'effort fiscal qui contribue « pour l'instant » à continuer de percevoir certaines dotations bien plus importantes (*voir tableau ci-dessous*) que le seul gain de cette augmentation de taux et ceci sans trop impacter la part communale des administrés.

Cette option générerait un gain supplémentaire de 1 011 €, soit **260 442 €** à inscrire au budget.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>DGF</b>	158 348€	155 510€	145 225€	133 693€	127 044€	127412
<b>DSR Péréquation</b>	27 211€	27 968€	29 958€	60 600€	33 344€	35181
<b>DSR Cible</b>	11 906€	14 079€	22 151€		41 922€	47407
<b>D Nationale de péréquation</b>	19 290€	21 124€	23 755€	26 799€	27 793€	33351
<b>Total</b>	216 755€	218 681€	221089€	221 092€	230 103€	243351

### Option 1

Prévisionnel 2018			
Potentiel	Aug		
Fiscal	du		
2018	Taux		
Prévisionnel	2018	Taux 2018	Produit 2018
1 145 000,00	0,00%	10,80%	123 660 €
701 000,00	0,00%	15,06%	105 571 €
73 000,00	0,00%	41,37%	30 200 €
1 919 000,00	0,8		
		<b>Attendu</b>	<b>259 431 €</b>

### Option 2

Prévisionnel 2018			
Potentiel	Aug		
Fiscal	du		
2018	Taux		
Prévisionnel	2018	Taux 2018	Produit 2018
1 145 000,00	0,50%	10,85%	124 233 €
701 000,00	0,30%	15,11%	105 921 €
73 000,00	0,30%	41,49%	30 288 €
1 919 000,00			
		<b>Attendu</b>	<b>260 442 €</b>

L'option n°2 est retenue avec :

Pour	Abstention	Contre
10	1	4

## 5. Vote du budget primitif 2018

### Budget fonctionnement

	Pour info	Proposition		Pour info	Proposition
Charges	2017	2018	Recettes	2017	2018
Charges à Caractère Général	163 470,82 €	189 088,40 €	Excédent antérieur reporté		62 798,87 €
Charges de PERSONNEL	197 764,26 €	181 298,00 €	Travail en régie	2 436,46 €	5 000,00 €
Atténuation de Produits	203 847,00 €	203 988,00 €	participation agence postale + divers	34 997,33 €	22 000,00 €
Amortissement des AC		38 735,60 €	Retour d'AC /Voirie et convention école	135 134,36 €	139 609,00 €
Autres charges de gestion courante	57 302,03 €	63 620,00 €	Impôts et taxes	292 412,96 €	292 642,00 €
Opération d'ordre	12 205,19 €	0,00 €	Dotation et participation	247 892,92 €	259 361,00 €
Charges Financiers	12 521,66 €	8 763,39 €	Autres produits de gestion courante	48 966,94 €	29 000,00 €
Charges exceptionnelles	478,49 €	500,00 €	Produits financiers	3 772,74 €	548,00 €
			Produits Exceptionnels	2 845,00 €	1 613,00 €
<b>Total charges</b>	<b>647 589,45 €</b>	<b>685 993,39 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>768 458,71 €</b>	<b>812 571,87 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>120 869,26 €</b>	<b>126 578,48 €</b>			

## Budget Investissement

dépenses		Recettes	
Installation outillage divers	5 000 €	isolation presbytère	4 000 €
Sécurité incendie	2 500 €	Économie énergie bâtiment Tep cv	30 000 €
Embellissement	3 000 €	SUBAménagement piétonniers	11 000 €
Voirie travaux mairie ( fossé, réparation ,Mairie)	7 500 €	SUB Plan ad'ap	4 636 €
aménagement piétonnier+ arrêt minute	22 000 €	Global Sub aménagement centre bourg	402 241 €
Plan ad'ap	4 200 €	Dépôt et cautionnement	900 €
Mise aux normes électriques	2 000 €	Résultat année N	126 578 €
Aménagement centre bourg	780 962 €	FCTVA	11 037 €
Éclairage public et divers EDF	60 000 €	TA	6 000 €
Bâtiment public presbytère	64 540 €	Excédent de fonctionnement résultat N-1	63 416 €
Bâtiment public Photovoltaïque	36 000 €	Emprunt d'équilibre	432 210 €
Décrépissage rejointage Poste	4 610 €	Emprunt 2018 réalisé	50 000 €
Agrandissement vestiaires foot	8 000 €	AC Emprunts école	4 428 €
Lavoir de Mauriac	30 000 €	Avance TVA	175 435 €
Aménagement route de Laval	150 000 €	Amortissement AC	38 736 €
Logiciel horizon	3 300 €	Cession immobilisation	6 930 €
Déficit investissement reporté	72 035 €	Subvention , équipement, sivom, voirie	53 307 €
Capital échéance	49 000 €	Avances et acompte versé sur com imme	66 080 €
Dépôt et cautionnement	900 €		
participation Agglo voirie	62 000 €		
Voirie SIVU à affecter N-2 et N-3	119 386 €		
<b>Total dépenses Investissement</b>	<b>1 486 933 €</b>	<b>Total recettes Investissement</b>	<b>1 486 933 €</b>

L'ensemble des investissements notés en noir dans le tableau, n'est pas validé par le Conseil Municipal à ce jour, de même que les recettes qui émanent de ces investissements. La différence des deux correspond à peu de chose près à l'emprunt d'équilibre. Cela démontre la capacité d'investissement par auto financement pour les autres dépenses courantes (remboursement de capital d'emprunt, voirie, réparations imprévues et petit investissement d'embellissement).

Plusieurs rappels pour l'ensemble du Conseil ou information pour M. DE LA FUENTE qui nous rejoint aujourd'hui, sont faits :

- Distinction des budgets annexes (budget assainissement et bâtiments locatifs) avec celui général (mairie). L'endettement global ne prend pas en compte les encours des budgets annexes ;
- L'encours de l'emprunt de l'école ayant été transféré à la Communauté d'agglomération ne figure plus dans le budget mais reste en charge au travers des Attribution de Compensation ;
- Les investissements sont positionnés afin de pouvoir avancer ou poursuivre les dossiers au travers des devis et des demandes de subventions éventuellement possibles, mais l'approbation de la délibération ne constitue en aucun cas approbation de chaque projet d'investissement. Ils seront validés après précision au moment venu si il y a lieu ;
- Les travaux du presbytère sont eux « obligatoires » pour des raisons de sécurité du bâtiment et surtout des locataires. Il semble opportun de profiter du chantier pour faire aussi des travaux d'isolation.

M. FERRET fait le compte rendu du point effectué avec M. RIGAL et nous présente une projection de l'endettement de la commune jusqu'à 2026.

### Vote du budget primitif 218

Pour	Abstention	Contre
12	3	0

## Bilan

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme "fonctionnelle".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé "fonds de roulement". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

**BILAN EN 2017**

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut 6 458 058		Ressources propres 6 096 364	
Actif circulant 144 858		Dettes financières 415 874	Fonds de roulement net global 54 180
Trésorerie 205 771		Passif circulant 296 449	BFR -151 592

Trésorerie = FDR - BFR = 205 771

## 6. DUREE AMORTISSEMENT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Suivant les normes comptables « M14 » pour les communes de moins de 3500 habitants et afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de définir une durée d'amortissement pour les investissements « immobilisations incorporelles ». Compte 204 : subventions d'équipement versées.

**Il est proposé une durée d'amortissement sur 1 (Un) an.**

A titre d'exemple pour l'exercice 2017 le montant correspond de l'AC payé en investissement voirie pour un montant de 38 735.60€ => inscription au budget 2018 de 38 735.60€ en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement.

Pour	Abstention	Contre
12	3	0

## 7. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS DSIL POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET MISE EN SÉCURITÉ DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE DE SÉNOUILLAC ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES LUDIQUES, SPORTIFS ET PATRIMOINE TOURISTIQUE

Il est nécessaire de modifier la délibération du dernier conseil sur l'aide sollicitée auprès de l'Etat –DSIL.

La subvention sera demandée uniquement pour :

- Un espace carrefour et parvis de l'église avec mise en accessibilité, mise en valeur du patrimoine et espace repos ;
- Un espace détente, piétonnier et panoramique.

L'Etat ne peut intervenir deux fois sur un même dossier (ce qui était le cas avec la DETR et le DSIL). Il nous est donc demandé par les services instructeurs, de faire une demande spécifique où apparaissent uniquement les deux secteurs évoqués ci-dessus. (Secteur trois et quatre) Le secteur 1 étant retenu avec la DETR et le secteur 3 n'est pas du tout retenu au niveau par l'Etat. Toutefois, nous demandons un pourcentage supérieur sur la partie éligible. De 30% => 40%.

Projet d'aménagement de la traversée du village de Senouillac et aménagement des espaces public  
Tableau de Financement 2018

Dépenses		Recettes	
Etude topographique et avant projet	5 780,00 €	DSIL 40% du montant éligible	122 589,04 €
Maitrise d'œuvre	13 757,60 €	Région	47 000,00 €
<b>Carrefour et Parvis de l'église</b>	184 105,00 €	Leader	19 000,00 €
Aménagement accessibilité, pose de revêtement, mise en valeur église, espace repos.		Amendes de police	9 400,00 €
<b>Espace détente piétonnier et panoramique</b>	102 830,00 €	Auto financement	109 449,56 €
Cheminement piétonnier, accessibilité, espace vert, détente,			
<b>Total HT</b>	<b>306 472,60 €</b>		
TVA	61 294,52 €	FCTVA	60 328,52 €
<b>TTC</b>	<b>367 767,12 €</b>		<b>367 767,12 €</b>

Pour	Abstention	Contre
14	1	

**8. DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.**

Suite à la discussion lors du dernier conseil et comme proposé par M. Alauzet, une entreprise privée à été reçue. Selon, cette personne les bâtiments susceptibles d'être potentiellement utilisables et pour lesquels les projets pourraient être viables sont : Mairie, Salle des fêtes, presbytère et l'École. L'entreprise devait nous fournir des devis, mais nous n'avons pas de réponse à ce jour.

M.FERRET, tiens à préciser à nouveau que dans le cadre de ces travaux, comme dans beaucoup de projets d'ailleurs, il est nécessaire de faire une pré-étude, de préférence par un cabinet indépendant et non par une seule entreprise privée qui pourrait avoir des intérêts dans le projet par la suite. Ce n'est qu'après, avec l'aide d'un maitre d'œuvre, que l'appel d'offre est lancé et que la Commission d'Appel d'Offres choisi le candidat à retenir.

Ce projet nécessite une importante technicité, ajouté au nombre d'entreprises dont la qualification reste à prouver, il parait plus que nécessaire d'être accompagné par un cabinet indépendant.

Il demande donc au conseil de définir les bâtiments à étudier et de solliciter la société Biocénose (cabinet indépendant choisi sur une liste proposée par l'agglomération dans le cadre des études énergétiques Tep Cv) et de demander par délibération l'obtention de l'aide de l'Agglo.

**Texte de la délibération :**

La commune souhaite intégrer des panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur certains bâtiments communaux tels mairie, salle des fêtes, écoles et logements locatifs.

Ces aménagements qui permettent de réaliser des économies notables, engendrent le lancement d'une étude de faisabilité par un bureau d'études spécialisé.

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat air énergie territorial et du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte.

L'ensemble du conseil décide de reporter la délibération au prochain Conseil Municipal suite à la préconisation de Mme FONVIELLE de relancer d'abord l'entreprise privée afin d'affiner la liste des bâtiments à mettre à l'étude de la Sté BIOCEÑOSE. M. ALAUZET va les relancer.

Pour	Abstention	Contre

### Question diverses

#### Mise en place de la commission tourisme :

Emmanuel BISTES, président souhaite réunir la commission tourisme afin de démarrer des actions dès 2018. Il souhaite lancer un appel aux chambres d'hôtes et gîtes de Sénouillac pour qu'ils se fassent connaître auprès de la Mairie.

Ce recensement a trois buts :

- 1) Mettre à jour et compléter la liste existante en Mairie sur le site internet ;
- 2) faire connaissance autour d'une réunion qui sera programmée le Jeudi 17 mai à 18h30 ;
- 3) créer une sorte de charte morale de confiance mutuelle en proposant : « si vous êtes complets ce jour-là, diriger vos clients vers « vos partenaires » et non « vos concurrents » au travers du listing réalisé.

En effet, il est temps de changer les mentalités car plus les acteurs travailleront ensemble en toute confiance et transparence, plus ils augmenteront l'offre envers les futurs clients et par conséquent plus les retombées seront importantes pour eux même et pour le tourisme de la commune.

#### Demande de la directrice de l'école :

L'IEP propose un appel à candidatures aux directeurs d'école afin d'accueillir des intervenants en éducation musicale, stagiaires de l'institut de formation des musiciens. Cette candidature doit être précédée d'un accord écrit de la municipalité pour la prise en charge de la contribution financière à hauteur de 800€. La mairie a donné son accord de principe, sachant qu'il s'agit d'une demande pour l'année scolaire 2018/2019.

**Proposition d'une date pour l'inauguration officielle** de l'espace santé et Boulangerie. Pour l'instant la date est fixée au samedi 26 Mai.

#### Comptes rendu de réunion :

Gilles FORT expose à l'ensemble du Conseil :

- La communauté d'Agglomération peut mettre à disposition des particuliers et des écoles qui en font la demande un composteur de 620L pour un cout de 15€
- L'embauche d'un technicien qui pourra assumer la maitrise d'œuvre des travaux de voirie de l'agglomération début Mai.
- La réception de la nouvelle station s'est bien déroulée le mardi 10 avril. Il reste à effectuer le transfert de branchement entre le compteur de chantier et le définitif.

#### Divers rendez-vous à venir :

- o Avec les services du SIG de l'Agglomération concernant l'adressage. Une carte doit lui être remise



- début mai à la suite, il convoquera la commission voirie pour travailler ;
- o Avec le représentant élu de Gaillac des services de la voirie, concernant l'entretien du chemin de "Barriques" limitrophe aux deux communes ;

COFIL école du Mardi 10 Avril : Sandra

Il a été effectué

- un point sur les actions réalisées et les chiffres de l'année 2017 ;
- une présentation des nouveaux horaires scolaires et périscolaires avec passage du bus qui sont à l'étude ;
- prochain réunion le 26 avril sur la thématique « jeunesse » et le 2 mai sur un point RH.

La commission « personnel » puis la commission « associations » se réuniront le mardi 24 avril.

La séance est levée à 23H45.

La date du prochain conseil est fixée au Mercredi 16 mai à 20h30

<b>Bernard FERRET</b>	<b>Sandra VICENTE</b>	<b>Gilles FORT</b>	<b>Patricia VELLARINO</b> Procuration à <b>Verena VOARINO</b>	<b>Nicolas RAYNAL</b>
<b>Verena VOARINO</b>	<b>Grégory FABRE</b>	<b>Christine DURIEZ</b>	<b>Vincent CLASSINE</b> Procuration à <b>Lorraine FONVIELLE</b>	<b>Nicolas TRICHAUD</b>
<b>Corinne MALBERT</b>	<b>Lorraine FONVIELLE</b>	<b>Emmanuel BISTES</b>	<b>Sébastien ALAUZET</b>	<b>Frédéric DE LA FUENTE</b>